



Assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2023

Point 4.2.3.

Cimetière : aménagements divers

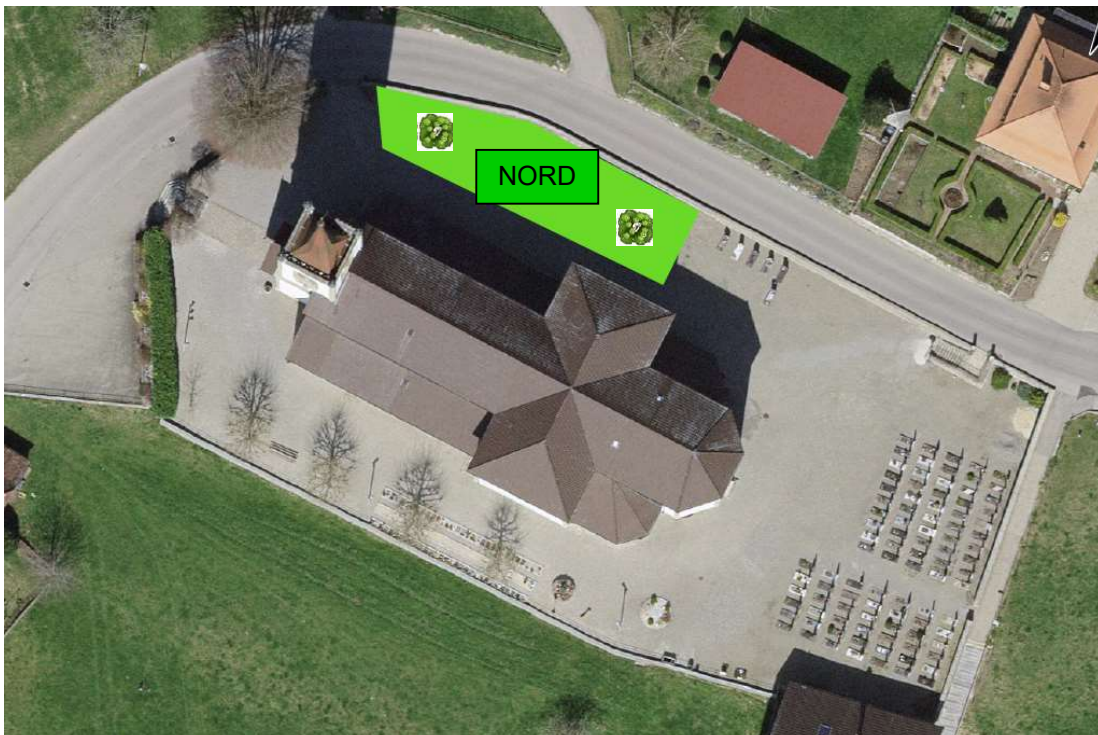
1. Introduction

Suite à la désaffectation des tombes, le cimetière nécessite des travaux de réaménagement. Les travaux concerneront le côté Nord, ainsi que la partie Est.

Le but de ces réaménagements est d'y ajouter des espaces naturels ainsi que la correction de divers éléments.

2. Travaux

Côté Nord :



Les travaux prévus du côté nord sont :

- dérapage du gravier et mise à niveau du terrain
- construction d'une bordure, type murabloc
- ensemencement en gazon, fourniture et plantation d'arbres

Côté Est :



Les travaux prévus du côté est sont :

- dérapage du gravier et mise à niveau
- pose d'une bordure acier
- aménagement d'un espace naturel
- fourniture et plantation de différentes fleurs ainsi que petits arbustes
- fourniture et installation d'une fontaine et d'un banc



Voici un exemple de mélange de plantation et un modèle de fontaine

3. Coût des travaux

Aménagements côté nord	Fr.	9'500.00
Aménagements côté est	Fr.	15'000.00
Raccordement et aménagement d'une fontaine	Fr.	10'000.00
Divers et imprévus	Fr.	5'500.00
Total de l'investissement – TTC	Fr.	40'000.00
		=====

4. Financement et charges annuelles

Le financement de cet investissement est assuré par le compte courant de la commune.

Coûts des travaux	Fr.	40'000.—
Participation Commune Le Mouret Paroisse – secteur Essert	- Fr.	6'000.—
		—————
Investissement net	Fr.	34'000.—
		=====

Amortissement annuel	3 %	Fr.	1'020.—
----------------------	-----	------------	----------------

Le financement de cet amortissement sera pris dans la réserve « Financement spécial pour le maintien de la valeur ».

5. Propositions

Position du Conseil communal

Le Conseil communal propose d'accepter l'investissement pour le Cimetière : aménagements divers.

Position de la Commission financière